



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat
3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex

DACES
Division d'appui et de conseil aux
établissements et aux services

La rectrice de l'Académie de Versailles

Vu les articles 551-10 à 12 du code de l'éducation

Vu l'avis du Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public en date du 16 juin 2023

ARRÊTE

Article 1 : L'association Handicap prévention Opération roulez petits bouchons, qui apporte son soutien à l'enseignement public, est agréée pour une période de cinq ans à compter de l'année scolaire 2023/2024.

Article 2 : Le Secrétaire général de l'Académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié sur le site web de l'Académie.

Fait à Versailles, le **18 JUIL. 2023**


Charline AVENEL